

# Lutte contre le **TTIP**, l'**AECG** et le mécanisme de **RDIE** : les enseignements du Canada

Par Maude Barlow



THE  
COUNCIL  
OF CANADIANS



LE  
CONSEIL  
DES CANADIENS

ACTING FOR SOCIAL JUSTICE / AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE



## ***À propos de l'auteur***

Maude Barlow est la présidente nationale du Conseil des Canadiens. Maude a reçu douze doctorats honorifiques ainsi que de nombreux prix, notamment le Right Livelihood Award de 2005 (connu sous le nom de « prix Nobel alternatif »). Elle a travaillé en tant que conseillère en chef sur l'eau pour le 63e président de l'Assemblée générale des Nations Unies et a été un chef de file de la campagne visant à faire reconnaître l'accès à l'eau potable comme un droit de l'homme par les Nations Unies. Elle est également l'auteur de douzaines de rapports, ainsi que de 17 livres, notamment sa dernière œuvre, « *Blue Future: Protecting Water for People and the Planet Forever* ». Elle a participé activement à la lutte pour des accords commerciaux équitables au Canada et dans le monde entier qui dure depuis des décennies.

**Le présent rapport a été rendu possible grâce au soutien généreux de la JMG Foundation.**

### Référence photographique

Couverture : « Canadian Pride » par Brandon Koger, recadrée et modifiée, CC by-nc-sa 2.0

Page 2 : Photo © Wolfgang Schmidt



Le rapport « Lutte contre le TTIP, l'AECG et le mécanisme de RDIE : les enseignements du Canada » est publié sous licence d'attribution non commerciale-partage dans les mêmes conditions 4.0.

# Lutte contre le **TTIP**, l'**AECG** et le mécanisme de **RDIE** : les enseignements du Canada

## *Table des matières*

Introduction .....	4
Qu'est-ce que le TTIP et l'AECG ? .....	4
En quoi le TTIP et l'AECG limitent-ils les droits de réglementation des gouvernements ? .....	5
Qu'est-ce que le mécanisme de RDIE ? .....	6
Quelle est l'expérience du Canada relative au mécanisme de RDIE en vertu de l'ALENA ? .....	8
Pourquoi l'AECG est-il aussi important que le TTIP ? .....	10
Qu'en est-il des tentatives de réforme du mécanisme de RDIE ? .....	12
Que pouvons-nous faire dans chaque pays pour lutter contre ces accords ? .....	13
Endnotes .....	15



Le présent document a pour objet de servir d'**avertissement** aux Européens qui se soucient de la santé de leur peuple, de la résilience de leurs communautés, du destin de leurs services publics et de la protection de leurs ressources naturelles.

## **Introduction**

En 1989, le Canada et les États-Unis ont signé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ). En 1994, les deux pays et le Mexique ont signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ces deux accords donnaient le ton à la nouvelle génération d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux, et créaient un modèle toujours largement appliqué par la plupart des gouvernements.

Dans le cadre de l'ALÉ, le Canada a perdu la majeure partie de son assise manufacturière, car les multinationales américaines ont fermé leurs usines canadiennes et les ont délocalisées. Le Canada a également cédé le contrôle réglementaire de ses réserves d'énergie. L'ALENA a introduit une nouvelle disposition, le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE, ou ISDS pour « investor-state dispute settlement »), en vertu duquel les multinationales des trois pays auraient le droit de poursuivre les gouvernements pour des modifications apportées à des lois, politiques ou pratiques ayant un impact négatif sur leur résultat net.

L'héritage de l'ALENA est bien vivant et bien présent dans le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP, pour « Transatlantic Trade and Investment Partnership ») entre l'Union européenne et les États-Unis, et l'Accord économique et commercial global (AECG) signé entre l'Union européenne et le Canada. Alors que ces accords exagèrent les prévisions budgétaires découlant des échanges commerciaux de plusieurs façons, ils contiennent tous deux des dispositions relatives au mécanisme de RDIE, qui sont particulièrement controversées en Europe.

En conséquence de l'ALENA, le Canada est le pays du monde développé qui a fait l'objet du plus grand nombre de poursuites en vertu du mécanisme de

RDIE, et les Canadiens ont une histoire importante à partager avec les Européens alors qu'ils luttent contre le TTIP et l'AECG. Le présent document a pour objet de servir d'avertissement aux Européens qui se soucient de la santé de leur peuple, de la résilience de leurs communautés, du destin de leurs services publics et de la protection de leurs ressources naturelles.

## **Qu'est-ce que le TTIP et l'AECG ?**

Le TTIP est un accord de commerce et d'investissement proposé entre l'UE et les États-Unis pour ouvrir leurs marchés mutuels aux secteurs des entreprises, notamment aux sociétés spécialisées dans les produits pharmaceutiques, les textiles, l'énergie et l'agriculture. Les négociations ont été organisées à huis clos et un nombre infime d'informations est diffusé sporadiquement au public.

L'AECG est l'équivalent canadien, mais le processus de négociation est bien plus avancé. En septembre 2014, le premier ministre canadien Stephen Harper, puis le président de la Commission européenne José Manuel Barroso et le président du Conseil européen Herman Van Rompuy, ont signé une déclaration commune pour « célébrer » la fin des négociations de l'AECG. En attendant, l'opposition au Canada et en Europe est toujours évidente, et l'accord est loin d'être conclu. C'est la première fois que le texte de l'accord a été diffusé officiellement au public.

Les partisans affirment que le TTIP et l'AECG « stimuleront » les économies des pays de l'UE et d'Amérique du Nord, créant ainsi des emplois et de la richesse pour les Nord-Américains et les Européens. L'expérience de l'ALENA, cependant, montre que les avantages ont profité presque exclusivement aux grandes entreprises fortunées. Alors que les salaires des PDG et les profits des entreprises se

sont envolés au Canada depuis 1994, les revenus des ménages et des travailleurs ont stagné et la dette des ménages a augmenté pour atteindre des niveaux historiques.<sup>1</sup>

Le TTIP et l'AECG, comme la plupart des accords commerciaux les plus récents, concernent également l'élimination des « barrières commerciales non tarifaires ». Cela comprend les normes et les règlements qui peuvent être nettement différents d'un pays à l'autre dans des domaines comme la sécurité alimentaire, les services financiers, la législation environnementale et les normes du travail.

Les multinationales souhaitent définir des règles du jeu équitables afin de pouvoir franchir les frontières et elles luttent pour obtenir le plus petit dénominateur commun. Au Canada, après la signature de l'ALENA, les normes sur la sécurité alimentaire, la sécurité sociale et l'environnement ont toutes été revues à la baisse pour être harmonisées.

Un rapport important indiquait que l'ALENA facilitait l'expansion de l'agriculture à grande échelle, axée sur l'exportation reposant sur l'utilisation des pesticides et des OGM, encourageait l'essor de l'exploitation minière néfaste pour l'environnement au Mexique, compromettait la capacité du Canada à réglementer sa propre industrie de l'énergie, forçait le Canada à expédier d'importantes quantités de combustibles fossiles aux États-Unis, et affaiblissait les mesures de protection de l'environnement en Amérique du Nord en fournissant aux entreprises de nouveaux outils pour tenter des poursuites contre l'élaboration de politiques environnementales.<sup>2</sup>

Avec l'AECG et le TTIP, pour la première fois, les autorités locales (municipalités, provinces et états) seront soumises aux engagements d'approvisionnement locaux qui les empêcheront de favoriser les entreprises et le développement économique locaux. Selon une analyse du Centre canadien de politiques alternatives, cela va considérablement empêcher la grande majorité des autorités locales d'Amérique du Nord et d'Europe d'utiliser les dépenses publiques comme catalyseur pour atteindre d'autres objectifs de société, de la création d'emploi au soutien des agriculteurs locaux, en passant par les mesures contre la crise climatique.<sup>3</sup>

## ***En quoi le TTIP et l'AECG limitent-ils les droits de réglementation des gouvernements ?***

Le TTIP et l'AECG imposent de nouvelles limites aux droits des gouvernements de réglementer au nom de leur peuple ou de l'environnement, en établissant des obligations qui vont bien au-delà des exigences traditionnelles des accords commerciaux relatives à la non-discrimination entre les entreprises locales et les entreprises étrangères. Ils fixent des restrictions sur les réglementations nationales en matière de services et « autre activité économique », notamment l'exploitation minière et forestière, l'agriculture et la pêche. Parce qu'il s'agit d'accords « descendants », les dérogations à ce programme de dérèglementation doivent être énumérées et négociées.

Comme l'explique le Transnational Institute, l'harmonisation à la baisse réduit les mesures de contrôle et abaisse les normes fixées sur le capital et les entreprises. Si le droit du travail de l'UE offre plus de protection aux travailleurs, une pression sera exercée sur tous les gouvernements pour qu'ils adoptent les normes des États-Unis qui dérèglent les droits des travailleurs.<sup>4</sup> Si les mesures de contrôle financier sont plus fortes au Canada, une pression sera exercée pour que les mesures du pays s'accordent avec une norme plus dérèglementée, cela peut même lui être imposé.

En fait, le Canada, qui a principalement résisté à la crise financière de 2008 en raison du maintien de mesures de contrôle strictes imposées à ses banques, a déjà ouvert son secteur financier aux contestations d'entreprises européennes de services financiers exerçant leur activité au Canada d'une façon que même l'ALENA ne proposait pas. Si une banque européenne estime qu'elle fait l'objet d'une discrimination à la suite de réglementations financières plus strictes de la part du Canada, elle peut tenter des poursuites contre le gouvernement canadien.<sup>5</sup>

De plus, le TTIP et l'AECG sont des accords commerciaux visant à inclure une coopération obligatoire en matière de réglementation, parfois intitulée la « convergence réglementaire », un processus d'harmonisation des normes et des réglementations entre toutes les juridictions sur les biens de tous

types comme les pipelines, les produits chimiques et les aliments.

L'AECG contribue à un processus en vertu duquel toute différence réglementaire entre l'Europe et le Canada, qu'il s'agisse du domaine du droit du travail, des normes de protection de l'environnement, des règles de sécurité alimentaire ou du droit fiscal, peut être considérée comme un obstacle au commerce et supprimée. Les deux parties acceptent de partager les renseignements relatifs aux futurs règlements proposés ou envisagés, avant même de les avoir fait connaître à leurs propres parlements élus, afin de s'assurer qu'elles ne faussent pas les échanges commerciaux. Cela signifie que l'autre partie peut apporter des modifications à un élément de la loi avant qu'elle n'ait été consultée par les élus ou le public.

Au Canada, tout nouveau règlement ou toute nouvelle loi proposés doivent être vérifiés par des experts du commerce pour garantir que le texte ne pourra pas entraîner de poursuites en vertu de l'ALENA. Il est prévu que tout nouveau règlement européen devra être vérifié et approuvé par le Canada et vice versa, en vertu de l'AECG.

Le Canada et l'Europe ont également accepté de nommer des organismes tiers pour réaliser des évaluations sur les normes de produits, plaçant les décisions importantes sur les règlements et normes dans les mains du secteur privé. L'AECG crée également un Forum de coopération réglementaire pour faciliter la coopération réglementaire et travailler avec les « intervenants », notamment les entreprises.

Le TTIP va encore plus loin. Comme l'explique l'Observatoire de l'Europe industrielle, le TTIP créerait un Conseil de coopération réglementaire qui, pour la première fois dans un accord commercial, donnerait aux groupes de pression d'entreprises d'Amérique du Nord et d'Europe, une influence officielle pour « corédiger » les règlements et les normes au-delà des frontières. Ce nouvel organe bureaucratique aura un pouvoir considérable pour empêcher la Commission européenne de présenter des propositions qui ne s'alignent pas sur un ensemble de principes propices aux entreprises.<sup>6</sup>

Alors que les partisans déclarent que la coopération réglementaire réduira les formalités administratives inutiles, l'Observatoire de l'Europe industrielle estime qu'il s'agit d'une proposition stratégique très efficace pour résoudre certaines des différences les plus controversées une fois que l'accord commercial sera signé et que le pouvoir d'examen du public aura diminué.

Déjà, les normes environnementales ont été considérablement revues à la baisse aux États-Unis sous la gouvernance du précédent président, George Bush, et au Canada par le premier ministre Harper.<sup>7,8,9</sup> La dérèglementation environnementale est également en cours en Europe, sous la direction du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. L'AECG et le TTIP seront des cadeaux pour les entreprises européennes et les groupes de pression de l'industrie qui mettent tout en œuvre pour accélérer le processus de diminution de la réglementation environnementale.

### ***Qu'est-ce que le mécanisme de RDIE ?***

Les dispositions de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) donnent aux investisseurs privés le droit d'avoir recours aux procédures de règlement des différends, en vertu de la loi internationale, contre les gouvernements étrangers. Utilisé à l'origine pour protéger les entreprises privées des pays riches contre la menace de la nationalisation dans les pays les plus pauvres, le mécanisme de RDIE s'est considérablement développé au cours des dernières décennies.

Les entreprises ont maintenant le droit de poursuivre directement les gouvernements étrangers qui instaurent de nouvelles lois ou pratiques (qu'elles soient liées à l'environnement, à la santé ou aux droits de l'homme) qui ont un impact négatif sur leur résultat net.

De nombreux différends sont traités par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale. Le fabricant de cigarettes, Phillip Morris, a eu recours à ce processus pour intenter des poursuites contre les règles de l'Australie visant la promotion de la santé publique sur les paquets de cigarettes. Une société suédoise, Vattenfall, poursuit

l'Allemagne pour une perte de 4,7 milliards d'euros (6,9 milliards dollars canadiens) liée à une décision prise par l'Allemagne de se défaire progressivement de l'énergie nucléaire.

Depuis peu, le mécanisme de RDIE est inclus dans des accords bilatéraux et régionaux de façon à permettre aux entreprises d'un pays de poursuivre directement le gouvernement d'un autre pays à l'aide d'un processus d'arbitrage privé. Le RDIE accorde principalement aux entreprises le même statut que les gouvernements dans ces négociations et privatise le système de règlement des différends entre les États.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), il existe plus de 3 200 accords comprenant des dispositions de RDIE (la plupart sont des ententes bilatérales) dans le monde, et un accord est conclu toutes les deux semaines. Ces droits octroyés aux entreprises sont profondément ancrés dans l'ALENA, ainsi que dans les ententes régionales, notamment l'AECG et le TTIP. Les entreprises ont eu recours au mécanisme de RDIE pour tenter des poursuites contre des mesures gouvernementales plus de 600 fois.

La majorité des cas de RDIE ont été présentés par des entreprises de l'hémisphère Nord contre des mesures prises par des pays de l'hémisphère Sud. Et les entreprises gagnent sur tous les terrains. Selon un rapport de 2015 de la CNUCED, 60 % des affaires statuées favorisaient l'investisseur privé et que seulement 40 % favorisaient l'État, indiquant que les entreprises poursuivent régulièrement et avec succès les gouvernements pour la mise en place de réglementations et de mesures de contrôle public.<sup>10</sup>

Contrairement aux déclarations des partisans selon lesquelles le RDIE est un système de règlement des différends juste et indépendant, une enquête approfondie menée par l'Observatoire de l'Europe industrielle et le Transnational Institute a démontré qu'une poignée élitiste d'avocats, d'arbitres et de spéculateurs financiers réalisent des recherches drastiques et le recrutement actif d'entreprises afin de poursuivre les gouvernements du monde entier pour de nouvelles règles sur la santé, la sécurité, le travail ou l'environnement.

**Les entreprises ont eu recours au mécanisme de RDIE pour tenter des poursuites contre des mesures gouvernementales plus de 600 fois.**

Seuls 15 arbitres, presque tous d'Europe, du Canada et des États-Unis, qui peuvent remporter jusqu'à 1 million de dollars (1,5 million d'euros) par affaire, ont décidé pour cinquante-cinq pour cent de l'ensemble des différends relatifs à des traités. « Ils ont bâti une industrie autonome générant plusieurs millions de dollars, dominée par une élite exclusivement composée de cabinets d'avocats et d'avocats dont l'interconnexion et les multiples intérêts financiers soulèvent de sérieux doutes sur leur engagement de rendre des jugements justes et indépendants », déclare les auteurs, Pia Eberhardt et Cecilia Olivet.<sup>11</sup>

Le développement silencieux d'un régime d'investissement international puissant a pris au piège des centaines de pays et placé les bénéfices des entreprises avant les droits de l'homme et l'environnement. Cet essor de l'arbitrage des investissements coûte aux contribuables des milliards de dollars et bloque la mise en application de lois prises dans l'intérêt du public.<sup>12</sup>

Le mécanisme de RDIE menace également les droits de l'homme. En juin 2015, dix rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur différents aspects relatifs aux droits de l'homme ont publié une déclaration attirant l'attention sur « l'effet préjudiciable » que pourraient avoir les traités comme l'AECG ou le TTIP sur « la jouissance des droits de l'homme telle qu'elle s'inscrit dans les instruments juridiques contraignants de l'ONU ». « Nos préoccupations », ont déclaré les experts, « portent sur le droit à la vie, à la nourriture, à l'eau potable et à l'assainissement, à la santé, au logement, à l'éducation, à la science et à la culture, aux normes de droit améliorées, à une justice indépendante, à un environnement propre et à ne pas être soumis à une réinstallation forcée. »

Les experts ont indiqué que les règlements régissant les différends opposant un investisseur et un État offrent une protection aux investisseurs, mais pas aux États ou à leur population. En observant les antécédents de RDIE, les experts de l'ONU sur les droits de l'homme ont conclu que « la fonction règlementaire de nombreux États et leur capacité à légiférer pour le bien du public sont mises en danger ».<sup>13</sup>

### ***Quelle est l'expérience du Canada relative au mécanisme de RDIE en vertu de l'ALENA ?***

L'ALENA a été le premier accord commercial signé entre pays développés à inclure une disposition de règlement régissant les différends opposant un investisseur et un État. Cette disposition offre aux investisseurs du continent le droit de poursuivre le gouvernement de l'autre pays signataire sans avoir d'abord à recourir à une action en justice au moyen du système juridique du pays. Avant l'ALENA, les dispositions de RDIE étaient uniquement négociées entre les pays développés et les pays en voie de développement.

En conséquence des poursuites intentées dans le cadre du mécanisme de RDIE en vertu de l'ALENA, le Canada est aujourd'hui le pays développé le plus poursuivi du monde. Le Canada a fait l'objet de poursuites plus souvent que les États-Unis ou le Mexique. Sur les 77 poursuites connues entre investisseur et État en vertu de l'ALENA, 37 ont été intentées contre le Canada, 22 visaient le Mexique et 21 les États-Unis.

Le gouvernement des États-Unis a remporté 11 de ses affaires et n'a jamais perdu une affaire de règlement de différends entre investisseurs et État en vertu de l'ALENA, ni payé de dédommagement à une société canadienne ou mexicaine. Cela prouve que même si les accords commerciaux semblent traiter toutes les parties équitablement, les pays les plus puissants sont généralement mieux immunisés contre les poursuites commerciales.<sup>14</sup>

Le Canada a versé plus de 200 millions de dollars (environ 135 millions d'euros) à des entreprises

américaines dans sept affaires que le pays a perdues et les investisseurs étrangers demandent maintenant plus de 2,6 milliards de dollars (environ 1,75 milliards d'euros) au gouvernement canadien dans de nouvelles affaires. Même le fait de défendre des affaires qui peuvent être perdues coûte cher. À ce jour, le Canada a dépensé plus de 65 millions de dollars (environ 45 millions d'euros) en se défendant contre des poursuites intentées en vertu de l'ALENA.

Le Centre canadien de politiques alternatives rapporte que près de deux tiers des poursuites intentées contre le Canada impliquaient des contestations de mesures de protection environnementale ou de gestion des ressources qui interféraient prétendument avec les bénéfices d'entreprises américaines.

#### **Les affaires comprennent :**

- Ethyl, une société de produits chimiques américaine, qui a remporté les poursuites intentées contre le Canada à la suite d'une interdiction des importations de son essence qui contenait du MMT, un additif que l'on soupçonne d'être une neurotoxine. Le gouvernement canadien a révoqué l'interdiction et versé à l'entreprise 13 millions de dollars US (environ 10,2 millions d'euros) pour sa perte de recettes.
- S.D. Myers, une entreprise de collecte des déchets américaine, a contesté une interdiction similaire sur l'exportation de déchets PCB toxiques. Le Canada a versé à l'entreprise plus de 6 millions de dollars (environ 4 millions d'euros).





- Un groupe spécial de l'ALENA a ordonné au gouvernement canadien de verser à Exxon-Mobil, la plus importante entreprise de pétrole et de gaz du monde, la somme de 17,3 millions de dollars (environ 11,6 millions d'euros) lorsque la société a intenté des poursuites contre les lignes directrices du gouvernement indiquant que les investisseurs d'exploration offshore de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (où l'entreprise est considérablement implantée) devaient investir dans la recherche et le développement locaux.
- Le gouvernement canadien a versé au géant américain de pâtes et de papiers, AbitibiBowater, 130 millions de dollars (environ 88 millions d'euros) après que l'entreprise a remporté une demande de dédommagement en vertu de l'ALENA pour les « droits de coupe et d'usage de l'eau » qu'elle a abandonnés lorsqu'elle a cessé ses opérations dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador après 100 ans d'exploitation, sans payer les pensions à ses travailleurs. Cette contestation est particulièrement perturbante, car elle donne aux investisseurs étrangers le droit de demander des dédommagements pour les ressources réelles qu'ils ont utilisées lorsqu'ils exerçaient leurs activités dans d'autres juridictions.
- Le géant des produits chimiques, Dow Agro-Sciences, a eu recours à l'ALENA pour forcer la province du Québec, après qu'elle ait interdit le 2,4-D, un pesticide qui selon le Conseil de défense des ressources naturelles a été relié par de nombreuses études au cancer et aux dommages cellulaires, à déclarer publiquement que les produits chimiques ne posaient pas de « risque inacceptable » à la santé humaine, un discours que le gouvernement avait tenu auparavant.

## Plus importantes poursuites relatives au RDIE contre le Canada :

**AbitibiBowater:**

**130 000,000 \$**

 (payés)

**Lone Pine:**

**180 900 000 \$ US**

 (en suspens)

**Eli Lilly:**

**500 000 000 \$**

 (en suspens)

**Mesa Power Group:**

**775 000 000 \$**

  
(en suspens)

- L'entreprise Bilcon Construction, basée dans le New Jersey, demande au gouvernement canadien la somme de 300 millions de dollars US (soit environ 270 millions d'euros) en dommages et intérêts après avoir remporté une contestation en vertu de l'ALENA, lorsque son projet de construire une énorme carrière et un terminal maritime dans une zone à l'environnement fragile de la Nouvelle-Écosse et d'expédier des agrégats de basalte par la baie de Fundy, le site des plus hautes marées au monde, a été refusé par un groupe d'experts chargé de l'évaluation environnementale.
- Mesa Power Group, une entreprise spécialisée dans l'énergie détenue par le millionnaire texan, T. Bonne Pickens, demande 775 millions de dollars (environ 523 millions d'euros) dans une contestation contre la Loi sur l'énergie verte de l'Ontario, qui donne un accès préférentiel aux exploitants de parcs éoliens locaux.

- Lone Pine, une entreprise canadienne spécialisée dans l'énergie, intente des poursuites contre le gouvernement canadien par l'intermédiaire de sa filiale américaine pour 180,9 millions de dollars US (environ 107,1 millions d'euros), car la province du Québec a introduit un moratoire temporaire sur les activités de fracturation sous le fleuve Saint-Laurent jusqu'à ce que des études plus approfondies soient terminées. Cette contestation est préoccupante, car elle implique une entreprise nationale ayant recours à sa filiale étrangère pour poursuivre son propre gouvernement.

Ces affaires, et d'autres exemples, démontrent que les accords de libre-échange et d'investissements comme l'ALENA donnent aux multinationales de nouveaux droits incroyables pour imposer leur volonté aux gouvernements. Mais il ne s'agit certainement que de la partie émergée de l'iceberg, car de nombreuses nouvelles lois ou de nouveaux amendements ne voient jamais le jour en raison de l'effet dissuasif des contraintes antérieures. Le gouvernement canadien a adopté une nouvelle politique, peu après la signature de l'ALENA, en vertu de laquelle toutes les nouvelles lois et tous les amendements doivent être vérifiés par des experts commerciaux pour s'assurer qu'ils ne feront pas l'objet de poursuites en vertu des règles de RDIE.

### ***Pourquoi l'AECC est-il aussi important que le TTIP ?***

De nombreux Européens sont bien informés sur le TTIP (l'accord avec les États-Unis), et sont profondément préoccupés par celui-ci. L'AECC est moins connu par les Européens. En effet, nombre d'entre eux sont moins inquiets par l'accord avec le Canada. Les normes, valeurs et réglementations du Canada dans les domaines de la santé, du travail, des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire et de la protection environnementale ne sont-elles pas plus proches de celles de l'Europe que de celles des États-Unis ?

C'est un argument que nous entendons au Canada. De nombreux Canadiens étaient opposés aux accords de libre-échange avec les États-Unis, car ils craignaient que nous soyons forcés de revoir à la

**L'AECC donnera l'occasion aux entreprises américaines de contester les normes et les règlements d'Europe sans passer par la grande porte, par l'intermédiaire de leurs filiales au Canada.**

baisse nos normes sociales pour les aligner sur celles des États-Unis. Cependant, de nombreux Canadiens sont plus ouverts à une entente avec l'Europe, car ils ne perçoivent pas une menace similaire pour notre mode de vie.

Mais cet argument n'est pas assez étayé. Tout d'abord, la question ne porte pas sur le pays qui possède les normes les plus élevées. Ce qui importe, c'est la façon dont les entreprises des deux côtés de l'Atlantique utiliseront la coopération réglementaire et les dispositions de RDIE de l'AECC pour abaisser les normes entre les frontières. De plus, au Canada comme en Europe, il existe des processus internes déjà profondément engagés envers la déréglementation des normes sur l'environnement, la santé et le travail, ainsi qu'une privatisation des services publics. L'AECC accélérera le rythme de ces processus à la fois en Europe et au Canada.

Mais la raison principale pour laquelle les Européens devraient peut-être s'inquiéter est que l'AECC donnera l'occasion aux entreprises américaines de contester les normes et les règlements d'Europe sans passer par la grande porte, par l'intermédiaire de leurs filiales au Canada. Tout ce qu'un géant américain spécialisé dans l'agriculture, l'énergie ou les médicaments devra faire pour contester des normes européennes en vertu du mécanisme de RDIE, c'est utiliser ses filiales présentes au Canada (et beaucoup d'entreprises américaines en possèdent déjà) ou en créer une.

Si les Européens sont capables d'exclure le mécanisme de RDIE du TTIP, mais que l'AECG est accepté tel qu'il est actuellement, les entreprises américaines auront la possibilité d'intenter des poursuites contre l'Europe tout comme si le TTIP contenant des dispositions relatives au RDIE avait été signé.

Timothé Feodoroff du Transnational Institute déclare que l'AECG donnera le pouvoir aux grandes entreprises américaines spécialisées dans le pétrole et le gaz de contester les interdictions et les règlements européens relatifs à la fracturation d'une façon détournée. Les entreprises auront simplement besoin d'une filiale ou d'un bureau au Canada, précise-t-il.

Le Canada a déjà eu recours aux négociations en cours sur l'AECG pour obtenir de l'Europe qu'elle revoie à la baisse sa directive sur la qualité des carburants, un élément clé de la loi de l'UE permettant de distinguer différents types d'importation de carburant selon leurs émissions en CO<sub>2</sub>. Les Amis de la Terre Europe déclarent que cela donnera au pétrole brut des sables bitumeux de l'Alberta (où les émissions en CO<sub>2</sub> sont de vingt-trois pour cent supérieures à celles du pétrole classique) un accès sans entraves à l'Europe. Il s'agit d'un scénario que le gouvernement du Canada met en avant.<sup>15</sup>

Mike Hudema, de Greenpeace Canada, regrettait le fait qu'au lieu de s'attaquer à la crise climatique au Canada, le gouvernement canadien force d'autres gouvernements à réduire les efforts sur le climat afin de vendre plus de pétrole sale.

De nombreux Européens s'inquiètent également que le TTIP mène, à terme, à des normes plus basses en matière de sécurité alimentaire et de bien-être animal, qui sont généralement plus élevées en Europe qu'aux États-Unis. Les Amis de la Terre Europe et le Center for Food Safety (centre pour la sécurité alimentaire) basé aux États-Unis mettent en garde contre les exigences de coopération réglementaire du TTIP qui donnent clairement le droit à un nouvel organisme composé d'experts en commerce et en réglementation de filtrer toutes les nouvelles règles sur la sécurité alimentaire, faisant ainsi passer le pouvoir des gouvernements à des représentants de l'industrie.<sup>16</sup>

On constate déjà des signes de mise en conformité. L'Europe a abandonné son interdiction sur la viande de bœuf lavée à l'acide lactique afin de faciliter les négociations sur l'AECG et le TTIP, car les deux pays parties autorisent cette pratique et aimeraient ouvrir le marché européen à leurs exportations de viande de bœuf. Cependant, si, à l'avenir, l'UE décidait de rétablir l'interdiction de cette pratique, les entreprises américaines du secteur de l'agroentreprise pourraient poursuivre l'UE pour obtenir des dédommagements en vertu d'AECG.

Dans un important rapport, Food and Water Watch Europe (FWWE) met en garde contre le TTIP et l'AECG qui pourront être utilisés pour contester les lois plus strictes de l'Europe sur les OGM. Aujourd'hui, rapporte FWWE, l'Europe possède uniquement une entreprise de biotechnologie approuvée pour la culture et cultive moins d'un dixième d'un pour cent des terres cultivées issues du génie génétique du monde. Les entreprises de biotechnologie américaines comme Monsanto et Dow pourraient contester les approbations tardives de l'Europe au moyen des dispositions de RDIE du TTIP ou de l'AECG, et les entreprises de biotechnologie européennes comme BASF et Syngenta pourraient attaquer les tentatives des États-Unis en matière d'initiatives d'étiquetage alimentaire.<sup>17</sup>

Les entreprises privées de santé américaines pourraient utiliser l'AECG pour contester les services de santé publics. John Hilary de War on Want en Grande-Bretagne, souligne le fait que les services de santé, les services médicaux et dentaires sont tous compris dans les négociations du TTIP. M. Hilary déclare que cela met en péril le NHS, le service national de santé d'Angleterre. Après des années de privatisation, il y a une demande croissante de rétablir le contrôle public sur le NHS.

Mais, comme il l'indique, tout gouvernement futur qui tentera de faire cela pourrait faire l'objet de poursuites en vertu du mécanisme de RDIE dans le cadre du TTIP, et si le TTIP n'est pas ratifié ou s'il ne comprend pas de disposition de RDIE, en vertu de l'AECG.<sup>18</sup>

Des menaces similaires existent à l'égard des initiatives visant à rétablir le contrôle des municipalités sur les services privés d'approvisionnement en eau. Bien que les ressources en eau sont exclues de

l'AECG, les services privatisés ne le sont pas. Une fois que la municipalité a privatisé ses services d'approvisionnement en eau, tout investisseur d'Amérique du Nord pourra tenter des poursuites pour obtenir des dédommagements à l'aide du mécanisme de RDIE. Comme le souligne Brent Patterson, directeur politique du Conseil des Canadiens, de nombreux fonds de pension publics d'Amérique du Nord sont investis dans les services privés d'approvisionnement en eau du monde entier.

Que se passerait-il si l'Angleterre décidait de cesser de payer des taux d'approvisionnement en eau supérieurs et de rétablir ses services privatisés dans le domaine public ? Les investisseurs canadiens pourraient contester cette décision. Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario détient vingt-sept pour cent du Northumbrian Water Group (qui vend ses services d'approvisionnement en eau à environ 4,4 millions de clients en Angleterre) et le Régime de pensions du Canada détient un tiers d'Anglian Water Services (qui vend ses services d'approvisionnement en eau à environ 6 millions de personnes). Ces deux entreprises génèrent d'importants profits pour ces fonds de pension canadiens et ne représentent que la partie émergée de l'iceberg.<sup>19</sup>

Même seul, l'AECG représente une menace pour les normes environnementales d'Europe. Soixante-quinze pour cent des entreprises d'exploitation minière du monde sont basés au Canada, car les règles de cotation en bourse de notre pays sont très souples. Un rapport sur le secteur de l'industrie a démontré que l'industrie minière au Canada possède le pire bilan en matière d'environnement et de droits de l'homme.<sup>20</sup>

Une entreprise canadienne, Gabriel Resources, souhaitait bâtir la plus grande mine d'or d'Europe en Roumanie et a investi dans la première exploration. Mais les actions locales contre l'ouverture de la mine à ciel ouvert Rosia Montana ont entraîné son abandon. L'entreprise a laissé savoir qu'elle avait l'intention de demander 4 milliards de dollars (environ 2,7 milliards d'euros) de dédommagement et que l'AECG serait un outil important pour servir ses intérêts. L'AECG donnerait également des pouvoirs similaires à l'entreprise minière canadienne Eldorado Gold, qui souhaite tenter des poursuites contre la Grèce si le gouvernement de Syriza tenait

sa promesse de faire fermer la mine de Skouries, néfaste pour l'environnement, au nord du pays.

## ***Qu'en est-il des tentatives de réforme du mécanisme de RDIE ?***

Il y a eu une opposition généralisée contre ces accords de libre-échange et d'investissement, et contre d'autres ententes similaires qui ont été proposées en Europe, en particulier contre le mécanisme de RDIE. Des millions de citoyens d'Europe ont fait part de leurs inquiétudes dans des pétitions et dans les parlements de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Hongrie et de Grèce. En octobre 2015, plus de 250 000 personnes ont participé à une manifestation à Berlin contre les accords de libre-échange conclus à la fois avec les États-Unis et le Canada. « C'est la plus grande contestation que ce pays connaît depuis de très nombreuses années », a déclaré Christoph Bautz, directeur du mouvement des citoyens Campact, aux manifestants dans son discours.<sup>21</sup>

En réponse, la Commission européenne a annoncé un plan visant à « réformer » le mécanisme de RDIE en instaurant un nouveau système juridictionnel des investissements (SJI) qui remplacerait les dispositions dans toutes les négociations en cours et à venir. En février dernier, le Canada et l'Europe ont annoncé que des modifications avaient bien été apportées au chapitre des investissements de l'AECG.

Dans son annonce, la Commission européenne a précisé que « l'AECG confirme tous les éléments de la nouvelle approche de l'Union européenne concernant la protection des investissements et son mécanisme de règlement des différends » et a assuré que l'AECG marque une « nette rupture par rapport au passé, et ce, à deux niveaux :

1. Il comprend une référence explicite au droit des gouvernements de réglementer dans l'intérêt du public et d'établir des normes de protection plus claires et plus précises en matière d'investissement...;
2. Il crée un système juridictionnel des investissements indépendant, composé d'un tribunal de première instance permanent et d'une cour

d'appel ...dans lesquels les procédures de règlement des différends seront menées de manière transparente et impartiale. »

Pourtant, même avant l'annonce du système « réformé » dans l'AECG, l'opposition y était importante. En réaction à cette annonce, le Conseil des Canadiens a qualifié les modifications de « poudre aux yeux », puisque les grandes sociétés multinationales des deux côtés de l'Atlantique pourront toujours poursuivre en justice les gouvernements canadiens et européens ». Ce remaniement du processus de règlement des différends ne change pas ce défaut majeur.

Le professeur agrégé Gus Van Harten, expert en droit commercial renommé à l'Osgoode Hall Law School, admet que les modifications apportées au mécanisme de règlement des différends sont « importantes ». Toutefois, il affirme que, dans l'ensemble, « le RDIE est un mécanisme antidémocratique, puisqu'il confère des droits et des privilèges extraordinairement puissants aux investisseurs étrangers avec d'immenses avantages pour les grandes multinationales et les personnes très fortunées, qu'il n'associe pas de responsabilités pertinentes à ces droits et privilèges, qu'il est irrespectueux des institutions nationales, notamment des tribunaux nationaux, qu'il fait courir des risques de milliards de dollars potentiels aux contribuables et qu'il n'a aucune justification fondée dans les relations des pays qui ont des systèmes juridiques qui sont fiables et clairement supérieurs à l'AECG. ».<sup>222</sup>

Dans un rapport publié juste avant l'annonce du Canada et de l'Union européenne, l'association allemande de juges (la Deutscher Richterbund ou DRB), qui représente 16 000 juges et procureurs, s'est opposée à l'instauration d'un système juridictionnel en matière d'investissements assurant qu'il « n'existe ni cadre juridique ni nécessité » à cela. Selon la DRB, l'hypothèse selon laquelle les tribunaux des États membres de l'Union européenne ne sont pas suffisants pour garantir une protection juridique adéquate aux investisseurs étrangers est totalement infondée. Elle souligne que « l'instauration de tribunaux spéciaux destinés à certains groupes n'est pas la bonne manière de procéder ».

Dans une analyse acerbe qui prend également en compte le nouveau langage de l'AECG, 17 organisations issues de la société civile européenne ont conclu que le nouveau système reste problématique. « Ce système permettrait à des milliers d'entreprises de contourner les systèmes juridiques nationaux et de poursuivre les gouvernements devant des tribunaux parallèles si les lois et règlements entravent leur capacité de générer des bénéfices. Il permettrait que des milliards de dollars soient collectés auprès des contribuables pour les reverser aux grandes entreprises...Le SJI est une réincarnation du RDIE. C'est le RDIE qui renaît de ses cendres. »

Qui plus est, il subsiste un dernier problème avec ces réformes. Les États-Unis les ont complètement rejetées. Stefan Selig, représentant en chef du commerce des États-Unis, a déclaré en mai dernier que les États-Unis ne voyaient pas la nécessité d'établir une nouvelle cour internationale pour régler les différends en vertu du TTIP et a affirmé la validité du système actuel de RDIE.<sup>233</sup>

### ***Que pouvons-nous faire dans chaque pays pour lutter contre ces accords ?***

Le présent rapport a été rédigé pour montrer aux Européens que l'AECG est aussi important que le TTIP, ainsi que pour aider à lancer le mouvement de lutte contre ces accords de libre-échange et d'investissement néfastes parmi les activistes et organismes canadiens, européens et américains.

Il est essentiel que les activistes et les groupes européens considèrent l'AECG comme une priorité, car il reste peu de temps pour le contrer. Cela signifie que, comme l'a écrit le réseau Seattle to Brussels dans une lettre ouverte adressée aux gouvernements européens et aux membres du parlement européen, nous devons demander que la Commission européenne réalise une analyse complète du texte de l'AECG, notamment sur les implications pour les droits de l'homme, la santé, l'emploi, l'environnement et l'espace politique démocratique, afin que les représentants élus appliquent une diligence raisonnable pour protéger l'intérêt public. La Commission et les autorités élues doivent être capables de répondre aux préoccupations croissantes sur l'AECG et d'organiser des forums publics à ce sujet.

Le réseau demande également aux membres du parlement de ne pas signer l'AECG tant que nous n'aurons pas reçu de réponses crédibles à toutes ces questions. « Selon nous », déclare le réseau, « la croissance hypothétique de 0,09 % prévue lors de l'étude préalable aux négociations de 2008 ne justifie pas de signer aveuglément un traité qui a d'abord été conçu par des groupes de pression d'entreprises pour renforcer la pression exercée sur notre démocratie et nos droits. »<sup>244</sup>

De même, il est important que nous travaillions au sein des gouvernements pour obtenir un engagement d'envoyer l'AECG aux organes législatifs de chacun des 28 États européens ainsi qu'au parlement européen, en vue de sa ratification. Des préoccupations suffisamment importantes ont été soulevées au sujet de l'AECG et du mécanisme de RDIE au sein de nombreux gouvernements et chaque gouvernement doit avoir une chance de voter dans le cadre de cet accord controversé.

Au Canada, nous participerons en travaillant avec un nouveau gouvernement (espérons-le), après l'élection fédérale, qui sera plus ouvert à nos préoccupations sur l'AECG que le gouvernement actuel.

Finalement, peut-être que l'établissement de mouvements pour la justice à travers les frontières (comme nous l'avons fait pour un large éventail de questions) est l'action la plus importante que nous pouvons mener. Il est clair que nous devons contester l'agenda économique et politique et le pouvoir

Il est **essentiel** que les activistes et les groupes européens considèrent l'AECG comme une priorité, car il reste peu de temps pour le contrer.

offert aux entreprises qui ont permis de mettre en place un concept comme le RDIE. La mondialisation économique, la croissance illimitée, la dérèglementation des mesures de protection environnementale, de la santé et de la sécurité, la privatisation des services publics, et la domination du marché sont les caractéristiques principales du TTIP, de l'AECG et du mécanisme de RDIE, et nous devons remplacer ces priorités par d'autres, si nous voulons survivre et sauver notre planète.



## ***Notes de bas de page***

1. Campbell, Bruce. FTA at 25, NAFTA at 20. Centre canadien de politiques alternatives. Décembre 2013.
2. Sierra Club du Canada, Sierra Club US, Conseil des Canadiens, Réseau Mexicain d'Action sur le Libre-Échange et l'Institute for Policy Studies. NAFTA: 20 Years of Costs to Communities and the environment. Mars 2014.
3. CCPA. Making Sense of the CETA: An Analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement. Septembre 2014.
4. Transnational Institute. State of Power, 2015, An annual anthology on global power and resistance. 2015.
5. Whittington, Les. "EU trade pact could weaken Ottawa's power to regulate banks." Toronto Star. Le 7 septembre 2015.
6. L'Observatoire de l'Europe industrielle. TTIP: Regulations Handcuffed. Le 28 janvier 2015.
7. Kennedy Jr., Robert F. Crimes Against Nature, How George W. Bush and His Corporate Pals Are Plundering the Country and Hijacking Our Democracy. HarperCollins. 2005.
8. Barlow, Maude Blue Betrayal, The Harper Government's Assault on Canada's Freshwater. Le Conseil des Canadiens. 2015.
9. Barlow, Maude Broken Covenant: How Stephen Harper Set Out To Silence Dissent and Curtain Democratic Participation in Canada. Le Conseil des Canadiens. 2015.
10. Mann, Howard. ISDS: Who Wins More, Investors or States? IIDD pour la CNUCED. Le 24 juin 2015.
11. Eberhardt, Pia et Olivet, Cecilia. Profiting from injustice: How law firms, arbitrators and financiers are fuelling an investment arbitration boom. L'Observation de l'Europe industrielle et le Transnational Institute. Novembre 2012.
12. Ibid.
13. Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. "UN experts voice concern over adverse impact of free trade and investment agreements on human rights." Le 2 juin 2015.
14. CCPA. NAFTA Chapter 11 Investor-State Disputes to January 1, 2015. Janvier 2015.
15. Les Amis de la Terre Europe. Dirty deals: How trade talks threaten to undermine EU climate policies and bring tar sands to Europe. Juillet 2014.
16. Centre for Food Safety, GRAIN, IATP. How TTIP undermines food safety and animal welfare. Février 2015.
17. Food and Water Watch Europe. TTIP and Genetically Engineered Foods. Avril 2015.
18. Hilary, John. "On TTIP and the NHS, they are trying to bamboozle us." Le 14 juillet 2014.
19. Patterson, Brent. "Europeans face investor-state challenges with CETA." Le Conseil des Canadiens. Le 12 novembre 2013.
20. Whittington, Les. "Canadian mining firms worst for the environment, rights: Report." Toronto Star. Le 19 octobre 2010.
21. Reuters: "Hundreds of thousands protest in Berlin against EU-U.S. trade deal." October 10, 2015
22. Email communication, March 2016.
23. EU Observer. "US rejects EU proposal on free trade tribunal." Le 11 mai 2015.
24. Réseau Seattle to Brussels Network. "CETA – Open letter." Juillet 2015.

